

Nos députés interviennent à propos de l'AVF

Nous citons les questions posées par des députés lors de la XIIème législature (2002-2007) à propos de l'AVF. Nous remercions les députés qui sont intervenus pour nous,.

Vous pouvez lire toutes les questions posées par les députés en allant sur la [page des questions](#) du site de l'Assemblée Nationale.

La réponse habituelle

En règle générale, le ministère fournit une même réponse aux diverses questions. Le texte de cette réponse est :

Les algies vasculaires de la face font partie des syndromes douloureux chroniques rebelles. Les personnes qui en souffrent peuvent bénéficier d'une prise en charge adaptée dans les structures spécialisées que sont les consultations, unités et centres de lutte contre la douleur chronique rebelle mises en place en France ces dernières années dans le cadre des deux plans nationaux successifs de lutte contre la douleur. La recherche se poursuit sur le sujet. Ainsi, à l'université de Clermont-Ferrand est étudiée l'approche neurobiologique des douleurs oro-faciales. Les algies vasculaires de la face ne sont pas inscrites en tant que telles parmi les trente maladies (dites affections de longue durée [ALD]) ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur. Toutefois, la prise en charge de la participation de l'assuré à ses frais de traitement peut être réalisée par l'action sanitaire et sociale des caisses primaires d'assurance maladie, à condition que le patient soit reconnu atteint de la forme évolutive ou invalidante d'une affection grave caractérisée (laquo; 31e ALD raquo;, article 71-4 du règlement intérieur-type des caisses primaires d'assurance maladie) ou de plusieurs affections caractérisées entraînant un état pathologique invalidant nécessitant des soins continus pour une durée de plus de six mois (« 32e ALD », art. 71-4-1 de ce même règlement intérieur).

A propos de l'invalidité et de la sécurité sociale

Le 10 février 2004, **M. Alain VIDALIES** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les conséquences familiales et professionnelles de l'AVF. Il lui demande de faire prendre en charge à 100% par la sécurité sociale le traitement de cette maladie.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 33589](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 10 mars 2004, **M. Patrick DELMATTE** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fait que l'AVF a des conséquences graves sur la relation du patient avec son environnement professionnel et familial. Il lui demande de faire reconnaître le caractère invalidant de l'AVF.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 36663](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 16 mars 2004, **M. Jean-Claude DECAGNY** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fait que les personnes atteintes d'AVF sont souvent dans l'incapacité de conserver leur emploi. Il lui demande de faire reconnaître le caractère invalidant de l'AVF.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 35637](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 30 mars 2004, **M. Michel HUNAULT** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fait que les personnes atteintes d'AVF sont souvent dans l'incapacité de conserver leur emploi. Il lui demande de faire reconnaître le caractère invalidant de l'AVF et de favoriser la prise en charge à 100 % du traitement de l'AVF.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 36782](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 15 février 2005, **M. Pierre CARDO** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fait que l'AVF n'est pas reconnue au titre des maladies ouvrant droit à une rente d'invalidité.

La réponse est que l'attribution d'une pension d'invalidité relève de la compétence du médecin conseil de la CPAM. Pour les personnes qui ne peuvent prétendre à cette pension, il est possible de percevoir éventuellement l'allocation aux adultes handicapés.

Vous pouvez consulter cette [question 57931](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

A propos de la recherche

Le 30 mars 2005, **M. Jérôme RIVIERE** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fait que les médecins ne sont pas assez informés sur l'AVF et il lui a demandé si des recherches étaient en cours.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 36663](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 27 avril 2004, **M. Thierry MARIANI** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'AVF. Il lui a demandé ce qu'il entend faire pour accélérer la recherche et pour que soit reconnu le caractère invalidant de cette maladie..

La réponse est une variante (il est fait état du rôle de la Société Française d'Etude des Migraines et Céphalées) de celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 38406](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Prise en charge par la CPAM

Le 3 août 2005, **Mme Chantal ROBIN-RODRIGO** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prise en charge à 100 % du traitement de l'AVF.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 45543](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 27 avril 2004, **Mme Paulette GUINCHARD** a demandé à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille s'il connaît le nombre de personnes atteintes par l'AVF et s'il envisage de classer l'AVF parmi celles qui sont prises en charge à 100 %

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 38382](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 8 mars 2005, **M. Kléber MESQUIDA** a demandé à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille s'il connaît le nombre de personnes atteintes par l'AVF et s'il envisage de classer l'AVF parmi celles qui sont prises en charge à 100 %

A ce jour, le ministre n'a pas répondu à cette question.

Vous pouvez consulter cette [question 59494](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 2 mars 2004, **M. Hervé MORIN** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prise en charge à 100 % du traitement de l'AVF.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 34947](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 17 février 2005, **M. Jean-Lus WARSMANN** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'opportunité de reconnaître en invalidité les personnes atteintes par l'AVF.

La réponse décrit la situation actuelle.

Vous pouvez consulter cette [question 65142](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 2 mars 2004, **M. Patrick BALKANY** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prise en charge à 100 % du traitement de l'AVF et il lui demande de faire reconnaître le caractère invalidant de l'AVF.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 36298](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Plus généralement

Le 27 janvier 2004, **Mme Bérengère POLETTI** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'AVF.

Elle lui demande s'il est envisagé une prise en charge à 100%, quels sont les dispositifs de formation spécifique des médecins et quelles sont les avancées en matière de recherche.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 32666](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.

Le 6 avril vier 2004, **Mme Martine LIGNIERES-CASSOU** a attiré l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'AVF.

Elle lui demande s'il est envisagé une prise en charge à 100% et quelles sont les avancées en matière de recherche.

La réponse est celle qui est donnée en début de cette page.

Vous pouvez consulter cette [question 37262](#) sur le site de l'Assemblée Nationale.